



Décision de l'Assemblée plénière | 26 mars 2026

Bilan de la stratégie numérique ; étapes à venir : décision

Considérations du Secrétariat général

- 1 Le 21 juin 2018, la CDIP a adopté une stratégie pour la gestion de la transition numérique dans le domaine de l'éducation (stratégie numérique 2018). Les cantons y conviennent d'objectifs en matière de transition numérique dans l'éducation. La stratégie numérique 2018 vise tous les degrés de formation, tout en accordant une attention particulière à la scolarité obligatoire et au degré secondaire II.
- 2 Le programme de travail 2025–2028 de la CDIP prévoit de réviser la stratégie numérique 2018 et de l'adapter de manière appropriée.
- 3 Compte tenu des évolutions survenues dans le domaine du numérique depuis 2018, la stratégie n'est plus pertinente aujourd'hui. En lieu et place, il est proposé que les objectifs en matière de transition numérique dans l'éducation s'organisent désormais autour des tâches figurant dans le programme de travail de la CDIP. Celui-ci est actualisé périodiquement et peut être mis à jour en fonction des besoins.
- 4 Ce changement simplifie la planification des mesures et renforce la capacité de réaction aux nouvelles évolutions.

Décision de l'Assemblée plénière

- 1 La stratégie de la CDIP du 21 juin 2018 pour la gestion de la transition numérique dans le domaine de l'éducation n'est pas poursuivie.
- 2 Les objectifs de la CDIP en matière de transition numérique se fondent sur les tâches définies dans le programme de travail.

Berne, le 26 mars 2026

Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière :

sig.

Klára Sokol | Secrétaire générale

Annexes :

- Stratégie de la CDIP du 21 juin 2018 pour la gestion de la transition numérique dans le domaine de l'éducation [\[lien\]](#)
- Programme de travail 2025–2028 de la CDIP [\[lien\]](#)

Notification :

- Membres de la Conférence

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

232.0-10 brwe/stga